

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2016**

*Ordre du jour*

- Approbation du compte rendu de la dernière réunion en date du 28 novembre 2016 ci-joint.
- Election de la liste des délégués à la communauté de communes d'Yvetot, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.
- Choix de la clé de répartition liée à la dissolution du Syndicat d'eau de la région de Fréville.
- Choix du Maître d'œuvre pour le pôle médical à Fréville.
- Choix du Maître d'œuvre pour la construction d'une classe et d'un préau à Betteville.
- Autorisation pour signer la convention d'urbanisme à la communauté de communes de la région d'Yvetot.
- Création de 3 postes (voirie) : 2 postes d'adjoint technique territorial de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet (35 h hebdomadaires) et 1 poste de rédacteur pour 6,5/35 h hebdomadaires.
- Modification d'horaires du poste d'adjoint technique territorial 2<sup>ème</sup> classe contractuel créé le 16 septembre dernier : passer de 7.23 à 20.70 heures hebdomadaires, à Betteville.
- Subvention pour la coopérative scolaire : remboursement d'achat de sapins sur la place de la mairie.
- Fixation des tarifs communaux au 1<sup>er</sup> janvier 2017.
- Appel à projet F.I.S.A.C.
- Questions diverses.

\*\*\*\*\*

Nombre de Conseillers en exercice : 43  
Nombre de Conseillers présents : 26  
Nombre de Conseillers votants : 26+ 3 Procurations  
Date de convocation : le 08 décembre 2016  
Date d'affichage : le 08 décembre 2016

**L'an deux mille seize, le jeudi 15 décembre**, à vingt heures trente minutes, les membres composant le Conseil Municipal, légalement convoqués, à la salle de la mairie, se sont réunis sous la présidence de Sylvain GARAND, maire.

**Etaient présents** : M GARAND Sylvain maire de Saint Martin de l'If - maire délégué de Fréville, M ACHER Christophe 1<sup>er</sup> adjoint de Saint Martin de l'If - maire délégué de Betteville, M CLECH Jean-Pierre maire délégué de La Folletière, M DUBOST Rémi maire délégué de Mont de l'If, M DUMONTIER Jean-François 1<sup>er</sup> adjoint de la commune déléguée de Betteville, MME NORDET Sandrine 2<sup>ème</sup> adjoint de la commune déléguée de Betteville, M VERDIERE Jean-Jacques 1<sup>er</sup> adjoint de la commune déléguée de Fréville, MME VIRVAUX Nadine 2<sup>ème</sup> adjoint de la commune déléguée de Fréville, M BROCHET Didier 3<sup>ème</sup> adjoint de la commune déléguée de Fréville, MME PONSAR Valérie 4<sup>ème</sup> adjoint de la commune déléguée de Fréville, M LEBESNE Daniel adjoint délégué de la commune de la Folletière, MME LHERNAULT Martine 1<sup>er</sup> adjoint délégué de la commune de Mont de l'If, M BARE Alain, MME CANTREL Anita, M COLANGE Stéphane, MME DEBRAY Chantal, M DOUCET Jean-Marc, M DOUVILLE Olivier, M GAMARD Jean-Marie, M LECOURT Dominique, MME LOZAY Stéphanie, M MALANDAIN Thierry, M MOTTET Mickaël, M SENARD Dominique, MME SILLIARD Marie-Cécile, M TURPIN Jérémie, conseillers municipaux.

**Etaient absents excusés** : M AGASSE Cyril, M AUBERVILLE Jean-Marie, MME AUCLAIR Jeanine, MME DE SUTTER Chantal, MME DUTOT Bérengère, M FREMONT Frank, M HAAS François, M KACZMARCZYK Alexandre, MME KOLLMANN Marie, M LAVICE Alexis, M LEFEBVRE Dominique, MME LEMELLE Isabelle, M LEVASSEUR Eric, M LOISEL Laurent, MME MARCHAND Sarah, MME PADE Véronique, M VIGER Joël.

**Procurations** : Mme Sarah Marchand à Mme Sandrine Nordet, M Frank Frémont à M Olivier Douville, M Eric Levasseur à M Sylvain Garand.

Monsieur Jean-Jacques Verdière est élu secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 1 DATE : 15/12/2016**

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIERE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 16 NOVEMBRE 2016**

Monsieur le maire donne lecture du compte rendu de la dernière réunion en date du 16 novembre 2016, envoyé par mail ou par voie postale le 09 décembre 2016 aux conseillers municipaux. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

**DELIBERATION N° 2 DATE : 15/12/2016**

**OBJET : Election de la liste des délégués à la communauté de communes d'Yvetot, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.**

Monsieur le maire demande aux élus concernés de présenter leur liste pour procéder à l'élection des 4 délégués à la communauté de communes d'Yvetot, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, de la manière suivante :

1ère liste et unique liste, composée des élus suivants :

M GARAND Sylvain, M ACHER Christophe, M CLECH Jean-Pierre, M DUBOST Rémi.

Il est alors procédé à l'élection de la liste unique précitée, au 1<sup>er</sup> tour.

Les résultats sont les suivants : A l'unanimité des voix, les élus de la liste ci-dessus ont été proclamés élus délégués à la communauté de communes d'Yvetot, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 jusqu'au prochain renouvellement du conseil municipal.

**OBJET : Choix de la répartition du compte de trésorerie 515 liée à la dissolution du Syndicat d'eau et d'assainissement (SMAEPA) de la région de Fréville.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, la répartition proposée par le syndicat d'eau et d'assainissement de la région de Fréville du compte de trésorerie liée à la dissolution du Syndicat d'eau de la région de Fréville, ci-après :

Dans le cadre de la dissolution du Syndicat d'eau et d'assainissement de la région de Fréville au 31 décembre 2016, le comité syndical a décidé de dédommager les communes qui ont réalisé des investissements pour l'assainissement collectif et subventionné les réhabilitations d'assainissement non collectif.

Pour l'ensemble du dédommagement aux communes, prévu pour l'assainissement non collectif et l'assainissement collectif, le comité syndical a décidé de consacrer la somme globale de 685 175 euros répartie ainsi, 80% de cette somme sera distribuée au titre de l'assainissement collectif (100 000m3 par an) soit 548 353€ et 20% de cette somme sera distribuée au titre de l'assainissement non collectif (25 000m3 par an) soit 136 822€.

D'une part,

Le comité syndical choisit comme clé de répartition :

- Pour l'assainissement collectif, le nombre de branchements par commune suivant le rapport du délégataire 2015,

Communes	Nombre de branchements	Montant pris en compte pour répartition	Montant
Blacqueville	110	471	51810
Bouville	173	311	53803
Carville la Folletière	98	471	46158
Croix-Mare	238	471	112098
Ecalles-Alix	122	471	57462
Mesnil-Panneville	82	471	38622
Saint Martin de l'If :			
Betteville	105	471	49455
Fréville	295	471	138945
La Folletière	0	0	0
Mont de l'If	0	0	0
<b>Total</b>	<b>1223</b>		<b>548 353</b>

Pour la commune de Bouville, le différentiel de montant par branchement comprend uniquement la compensation pour le réseau, la commune de Bouville n'ayant pas de station d'épuration.

- Pour l'assainissement non collectif, une proportion des sommes réellement versées soit :

Communes	Montant versé en euros
Blacqueville	12403
Bouville	17511
Carville la Folletière	6070
Croix-Mare	11661
Ecalles-Alix	7108
Mesnil-Panneville	10817
Saint Martin de l'If :	
Betteville	35872
Fréville	7146
La Folletière	8442
Mont de l'If	19792
<b>Total</b>	<b>136822</b>

Le comité syndical a autorisé le Président à signer les conventions régissant la répartition de l'ensemble des sommes réparties aux communes.

Pour les communes ayant encore des annuités d'emprunt, il a été décidé ce qui suit :

Les communes de Betteville et d'Ecalles-Alix ayant des prêts courant jusqu'en 2020, continueront à assumer les annuités de remboursement auprès de la collectivité d'accueil.

EMPRUNTS		montant emprunté	annuité	date de début	durée	somme restant due
Betteville	station	55 000	3 666,67	2006	15	14666.65
Betteville	réseau	113 200	7 546,67	2006	15	30186.66
Ecalles Alix	réseau	48 100	3 206,66	2006	15	12826.65
	total	216300,00	14420,00			57679.96

D'autre part,

Le comité syndical a décidé de répartir le reste du compte de trésorerie 515, une fois le dédommagement des communes réalisé, suivant la clé de répartition suivante, étant bien entendu que ces sommes devront impérativement être reversées dans leur intégralité aux collectivités d'accueil, la communauté de communes de Caux Austreberthe et le Syndicat d'eau Caux Central.

Nombre de compteurs par communes suivant le tableau du rapport du délégataire 2015, soit :

Communes	Nombre de compteurs
Blacqueville	281
Bouville	444
Carville la Folletière	159
Croix-Mare	315
Cideville	9
Ecalles-Alix	209
Mesnil-Panneville	277
Motteville	48
Pavilly	3
Sainte Marie des Champs	5
Saint Martin de l'If :	
Betteville	239
Fréville	406
La Folletière	36
Mont de l'If	54
Villers Ecalles	289
Total	2774

**DELIBERATION N° 4 DATE : 15/12/2016**

**OBJET : Choix de la répartition du patrimoine liée à la dissolution du Syndicat d'eau et d'assainissement (SMAEPA) de la région de Fréville.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, la répartition proposée par le syndicat d'eau et d'assainissement de la région de Fréville du du patrimoine ci-après :

En raison de la dissolution du SMAEPA de la région du Fréville au 31 décembre 2016, le Président, a fait part des faits suivants :

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017, les communes-membres du SMAEPA rejoindront pour partie la communauté de communes Caux Austreberthe (Communes de Blacqueville, Bouville, Pavilly et Villers Ecalles). Pour l'autre partie, les communes rejoindront le syndicat Caux Central (Carville la Folletière, Croix-Mare, Ecalles-Alix, Mesnil-Panneville et Saint Martin de l'If). Il appartient donc au comité syndical de définir les clés de répartition à adopter pour procéder à la répartition des biens du syndicat.

Ainsi concernant le patrimoine, les installations concernées sont les suivantes :

Pour l'eau :

- Les forages,
- Les châteaux d'eau,
- Le réservoir de reprise,
- Les réseaux d'eau.

Pour l'assainissement collectif :

- Les réseaux de collecte,
- Les postes de relèvement,
- Les stations d'épuration,

Pour l'assainissement non collectif :

- Les installations d'assainissement non collectif.

1- Concernant les biens liés au réseau d'eau,

Les biens immobiliers acquis ou construits par le SMAEPA de Fréville réintégreront le patrimoine de leur commune d'implantation, soit :

- Le forage de Blacqueville situé à Blacqueville,
- Le captage de la Folletière situé à Saint Martin de l'If,
- Le réservoir sur tour de Fréville situé à Saint Martin de l'If,
- Le réservoir sur tour de Croix-Mare situé à Croix-Mare,
- La station de reprise de Croix-Mare située sur la commune de Croix-Mare,

Le réseau d'eau installé sur tout le territoire du syndicat pour une longueur totale de 153 kilomètres pour 2774 abonnés sera réparti, par rapport au nombre de compteurs d'eau comptabilisés sur chaque commune, selon le RPQS 2015 et transféré par application des limites communales soit :

Communes	Nombre de compteurs
Blacqueville	281
Bouville	444
Carville la Folletière	159
Croix-Mare	315
Cideville	9
Ecalles-Alix	209
Mesnil-Panneville	277
Motteville	48
Pavilly	3
Sainte Marie des Champs	5
Saint Martin de l'If :	
Betteville	239
Fréville	406
La Folletière	36
Mont de l'If	54
Villers Ecalles	289
Total	2774

2- Concernant les biens liés au réseau d'assainissement collectif,

La compétence assainissement collectif concerne les 7 communes suivantes : Blacqueville, Bouville, Carville la Folletière, CroixMare, Ecalles Alix, Mesnil Panneville et Saint Martin de l'If.

Les biens immobiliers acquis ou construits par le SMAEPA de Fréville avec les emprunts correspondants réintégreront le patrimoine de leur commune d'implantation, soit :

-les 6 stations d'épuration, ainsi que les emprunts s'y rattachant, seront transférées dans les communes où elles sont implantées, qui les mettront à disposition des collectivités d'accueil:

- Betteville, lagune+filtre à sable,
- Blacqueville : filtres à roseaux,
- Croixmare, lagune +filtre à sable,
- Fréville, boues activées

Ecalles Alix, lagune + filtre à sable s  
Mesnil Panneville. Lagune + filtre à sable

-Les postes de relèvement :

	commune	année	télesurveillance	Groupe électogène
PR RD 205 route de Rançon	Betteville	2005	Oui	Non
PR route de Queffreville	Betteville	2005	Non	Non
PR CD 22 route de Bouville	Blacqueville	1996	Non	Non
PR lotissement communal	Blacqueville	1991	Non	Non
PR lotissement les Charmilles	Blacqueville	2012	Oui	Non
PR Clos de l'Orangerie	Bouville	2008	Oui	Non
PR Hameau de la Chapelle	Bouville	1992	Oui	Non
PR lotissement Vauquelin	Bouville	1993	Oui	Non
PR Hameau le Nouveau Monde	Carville la folletiere	1995	Non	Non
PR Le bourg	Carville la folletiere	1991	Non	Non
PR route de Fréville	Carville la folletiere	1991	Oui	Non
PR Le bourg	Croix-mare	1993	Oui	Non
PR impasse grande rue	Ecalles alix	2003	Non	Non
PR Route du Val au Cesne	Ecalles alix	2003	Non	Non
PR résidence Gustave Flaubert	Freville	2011	Oui	Non
PR rue de Blacqueville	Freville	1989	Oui	Non
PR rue de Croix-Mare	Freville	1989	Oui	Non
PR ancienne Step	Mesnil panneville	1997	non	Non

Le réseau d'assainissement présent sur tout le syndicat pour une longueur totale de 32.9 kilomètres pour 1223 abonnés sera réparti par rapport au nombre de branchements comptabilisés sur chaque commune, selon le RPQS 2015 et transféré par application des limites communales, soit :

Communes	Nombre de branchements
Blacqueville	110
Bouville	173
Carville la Folletière	98
Croix-Mare	238
Ecalles-Alix	122
Mesnil-Panneville	82
Saint Martin de l'If :	
Betteville	105
Fréville	295
La Folletière	0
Mont de l'If	0
<b>Total</b>	<b>1223</b>

### 3- Concernant les biens liés au réseau d'assainissement non collectif

Les biens immobiliers acquis ou construits par le SMAEPA de Fréville, soit les installations d'assainissement non collectif réintégreront le patrimoine de leur commune d'implantation, soit :

Ces installations redonnées aux communes devront être rapportées aux collectivités d'accueil, au moment de leur demande d'adhésion.

communes	Nbre installations réhabilitées
Blacqueville	29
Bouville	61
carville la Folletiere	8
<del>Croixmare</del>	<del>23</del>
Mesnil Panneville	33
Motteville	7
Ecalles Alix	11
Saint Martin de l'If	
Betteville	32
Fréville	18
La Folletière	17
Mont de l'If	7
<b>total</b>	<b>246</b>

**OBJET : Choix du maître d'œuvre pour le pôle médical à Fréville**

Monsieur le maire donne lecture du rapport d'analyse des offres, après la consultation des architectes pour la construction du pôle médical à Fréville, résumé dans les tableaux récapitulatifs suivants :

TABLEAU RECAPITULATIF DES OFFRES A L'OUVERTURE DES PLIS				MONTANT H.T.et %	
Phases\Architectes	MVT	VALOGNES	PARTNER	NOVICZKY	L.PIRON
Phase étude tranche ferme	43200	20919.5	11400	11069.59	17000
TC1	5760	25408.7	7200	4156.43	17000
TC2	7200	13577.25	6000	2859.77	17000
TOTAL	56160	59905.45	24600	18085.79	51000
Phase Travaux %	10.20%	*4.9%	4%	4.61%	6.50%

\* Après vérification, le % travaux est de 4.90% et non de 9.80% annoncé à l'ouverture des plis.

**RECAPITULATIF ET CHOIX DU CANDIDAT APRES NOTATION DES 3 CRITERES (PRIX, TECHNICITE, REFERENCES)**

Cotation\Architectes	MVT	VALOGNES	PARTNER	NOVICZKY	L.PIRON
cotation prix/50	18	25	42	47	23
cot. Mémoire technique/30	15	30	25	25	10
cot. Références/20	15	15	20	20	15
TOTAL	48	70	87	92	48

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir comme maître d'œuvre pour le pôle médical à Fréville « Noviczky Architectes » en groupement avec Thomas Noviczky architecte et Id + Ingénierie, pour la tranche ferme uniquement.

**DELIBERATION N° 6 DATE : 15/12/2016**

**OBJET : Choix du maître d'œuvre pour la construction d'une classe et d'un préau à Betteville**

Monsieur le maire fait part de la consultation des architectes pour la construction d'une classe et d'un préau à Betteville :

- Architecte Pascal Valognes honoraires phase études 7.5% et quantité 0.5% TOTAL 8 %
- Architecte Laurence Piron TOTAL 8,4 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir les propositions de l'architecte Pascal Valognes comme maître d'œuvre pour la construction d'une classe et d'un préau à Betteville.

**DELIBERATION N° 7 DATE : 15/12/2016**

**OBJET : Autorisation pour signer la convention d'urbanisme à la communauté de communes de la région d'Yvetot (CCRY)**

Vu la loi N° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme dite loi ALUR qui prévoit la fin de la mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des actes d'urbanisme aux communes compétentes (celles dotées d'un PLU, d'un POS ou d'une carte communale) si elles sont membres d'un EPCI de plus de 10 000 habitants,

Vu la délibération de la communauté de communes de la région d'Yvetot (CCRY) en date du 30 septembre 2014, qui pour pallier ce désengagement de l'Etat, a autorisé la création d'un service commun intercommunal d'instruction du droit des sols,

Monsieur le maire donne lecture de la convention d'adhésion au service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme proposée par la CCRY et propose de l'adopter.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'adopter la convention correspondante, et l'appliquer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 jusqu'à la fin du mandat. Le conseil municipal charge le maire de faire toutes les démarches nécessaires, en l'occurrence signer la convention.

**DELIBERATION N° 8 DATE : 15/12/2016**

### **8. Création de 3 postes pour la compétence voirie**

Monsieur le maire rappelle que la compétence voirie était exercée par la communauté de communes du Plateau Vert et qu'elle ne sera pas reprise par les communautés de communes d'accueil. Les communes doivent donc s'organiser pour gérer cette compétence. Vu le souhait des communes qui rejoignent la CCRY, de mettre en place le système de prestations de services prévu aux articles L5111-1 et L5111-1-1 du CGCT, autour de la commune de Saint Martin de l'If,

Monsieur le maire propose de créer les postes suivants, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 :

- deux postes au grade d'adjoint technique territorial de 1<sup>ère</sup> classe pour une durée hebdomadaire de 35/35 heures chacun.
- Un poste de rédacteur territorial pour une durée hebdomadaire de 6.5/35<sup>ème</sup> heures.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de créer les 3 postes définis ci-dessus, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Monsieur le maire est chargé de faire toutes les démarches nécessaires

**DELIBERATION N° 9 DATE : 15/12/2016**

### **OBJET : MODIFICATION D'HORAIRE DU POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL 2<sup>ème</sup> CLASSE CONTRACTUEL A BETTEVILLE**

Monsieur le maire rappelle que par délibération en date du 16 septembre 2016, il avait été créé un poste d'adjoint technique territorial 2<sup>ème</sup> classe contractuel d'une durée minimum de 7,23 heures hebdomadaires annualisées, et vu la réorganisation de services depuis le départ de madame Antor de Betteville pour Fréville, il est nécessaire d'augmenter les horaires sur ce poste.

Vu la saisine du comité technique du Centre de Gestion de la Seine –Maritime,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de passer ce poste de 7,23 h à 20, 70 heures hebdomadaires. Il charge monsieur le maire de signer le contrat correspondant, à compter du 1<sup>er</sup> février 2017 et la possibilité de réaliser des heures complémentaires sur le nouveau poste d'adjoint technique territorial 2<sup>ème</sup> classe contractuel, lors de remplacements pour congés divers du personnel de la commune.

**DELIBERATION N° 10 DATE : 15/12/2016**

### **OBJET : Subvention pour la coopérative scolaire de Fréville**

Monsieur le maire informe que la coopérative scolaire a payé la dépense des 4 sapins de Noël qui incombe à la commune. Monsieur le maire propose de rembourser cette dépense.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de verser une subvention correspondante à la facture acquittée par la coopérative scolaire de Fréville, et charge le maire de l'inscrire au budget 2017.

**DELIBERATION N° 11 DATE : 15/12/2016**

### **OBJET : Fixation des tarifs communaux au 1<sup>er</sup> janvier 2017**

Sur proposition du maire, le conseil municipal décide, à 23 voix pour, 1 contre et 2 abstentions, le prix des différents services communaux, pour la commune déléguée de Fréville et celle de Mont de l'If, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, de la manière suivante :

Services	Anciens Tarifs		Nouveaux tarifs	
<b>FREVILLE</b>				
<b>Location salle des fêtes de Fréville pour les habitants domiciliés à Saint Martin de l'If :</b>				
	1 jour	180 €		180 €
	2 jours	260 €		260 €
	3 jours	360 €		360 €
				360 €
<b>Location salle des fêtes pour les « Extérieurs » à la commune :</b>				

	1 jour	295 €		295 €	
	2 jours		405 €		405 €
	3 jours	405 €		405 €	
<b>Locations diverses :</b>					
	Petite salle/semaine	40 €		40 €	
	Location 1 chaise	0,40 €		0,40 €	
	Location 1 table	1,70 €		1,70 €	
<b>Concessions dans le cimetière -3m<sup>2</sup>- de Fréville et de Mont de l'If</b>					
	15 ans	90 €		90 €	
	30 ans		180 €		180 €
	50 ans	270 €		270 €	

Les tarifs communaux de la commune déléguée de Betteville seront remis à l'ordre du jour lors d'un prochain conseil municipal.

#### QUESTIONS DIVERSES :

**. Appel à projet Fonds d'Intervention pour le Soutien de l'Artisanat et du Commerce (FISAC) :** monsieur le maire rappelle qu'il avait évoqué lors de la dernière réunion la possibilité de récupérer une aide financière par le dispositif F.I.S.A.C. Il précise que ce dernier peut être remis en cause, mais pour l'instant il propose de déposer un dossier de demande de subvention en 2017 pour une réponse probable en 2018. Le conseil municipal est favorable à cette proposition.

**. Appel à projet territoire à énergie positive :** monsieur le maire informe que la C.C.R.Y. propose de bénéficier de l'appel à projet de l'Etat dénommé « territoire à énergie positive », subventionné à 80% :

- le remplacement du système d'éclairage LED dans nos bâtiments communaux,
- l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques accessibles au grand public,
- l'acquisition d'un véhicule électrique « utilitaire »(obligatoire) type Kangoo ZE,
- l'achat d'un vélo électrique,
- la création de jardins de plantes mellifères,
- l'installation d'hôtels à insectes, nichoirs à oiseaux, ruche.

Monsieur Douville demande s'il est possible d'équiper les néons sans changer l'appareillage.

Le conseil municipal charge monsieur le maire de se renseigner, car dans ce cas, au lieu de passer une commande de 400 ampoules LED, 150 ampoules suffiront.

**. Baisse des tarifs de l'électricité :** Monsieur le maire fait part de la baisse des tarifs d'électricité pratiqués par DIRECT ENERGIE depuis le changement de fournisseur dans le cadre du marché subséquent avec le SDE, soit une baisse de 8.20%.

**. Zone Blanche La Folletière :** Monsieur le maire explique qu'il vient d'avoir une réunion en préfecture pour la Zone Blanche de La Folletière. Pour l'instant le projet est en attente, car l'antenne prévue initialement ne serait pas suffisante et devrait être relayée par le château d'eau de Croixmare, voire de Fréville. Pour les autres communes de Betteville, Fréville et Mont de l'If le test a démontré que le réseau était bon dans l'ensemble.

**. Ecole de musique :** Monsieur Turpin demande où en est le financement de l'école de musique du Plateau Vert. Monsieur le maire répond que trois communes sur dix ne vont pas participer en 2017.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 22 h 40.